REMARQUES : L'efficacité des herbicides est évaluée en fonction d'une échelle de 0 à 9, où 0 correspond à l'absence de maîtrise et 9 à une maîtrise de 90–100 % sous des conditions idéales. Les cotes attribuées sont des valeurs subjectives qui reposent sur la meilleure information existante et fournissent des comparaisons générales fondées sur l'emploi décrit dans ce guide. Les cotes de tolérance de la culture sont les suivantes : E — Excellente, B — Bonne, P — Passable, M — Médiocre. Dans des conditions défavorables (temps trop sec, trop humide, trop froid ou travail mal exécuté, par exemple), les herbicides peuvent ne pas être aussi efficaces qu'on l'indique. L'efficacité d'un produit peut varier selon le stade phénologique de la mauvaise herbe ou de la culture, le moment du traitement et la dose employée. Les cotes **EN GRAS** indiquent que la mauvaise herbe figure sur l'étiquette du produit comme étant une mauvaise herbe que le produit maîtrise ou maîtrise partiellement. Se reporter à l'étiquette du produit pour plus d'information sur les mauvaises herbes combattues, les utilisations du produit et les précautions à prendre.

TABLEAU 17–1. Évaluation des herbicides pour les gazons

Nom commercial	digitaire	agrostide	pâturin annuel	stellaire moyenne	lupuline	céraiste vulgaire	trèfle blanc	pissenlit	lierre terrestre	renouée	mauve	souchet comestible	plantains	chiendent
Anti-graminées radiculaires														
BETASAN	**9***	–	**3***	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
DACTHAL W75	**8***	–	–	**8***	–	8	–	7	–	–	–	0	0	0
DIMENSION	**9***	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anti-graminées de postlevée														
ACCLAIM SUPER	**9***	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
DIMENSION	**8***	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée														
ETHO	**6**	–	**7**	6	–	–	–	0	–	–	–	6	–	5
Anti-dicotylédones de postlevée														
2,4-D*	–	–	–	3	**5***	3	3	**9***	3	4	4	–	**9***	–
2,4-D/dicamba/mécoprop-P*	–	–	–	**8***	**8***	**8***	**8***	**9***	**6***	**7***	6	–	**9***	–
BASAGRAN	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**8***	–	–
FIESTA	–	–	–	**7***	**7***	**7***	**7***	**7***	–	–	–	–	**7***	–
glyphosate*	9	9	–	9	–	9	–	8	–	–	–	–	–	**9***

* Les cotes **EN GRAS** indiquent que la mauvaise herbe figure sur l'étiquette du produit comme étant une mauvaise herbe que le produit maîtrise ou dont il retarde la croissance.
– Évaluation impossible, faute de données suffisantes.
* Il existe différentes préparations; voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

TABLEAU 17–1. Évaluation des herbicides pour les gazons (suite)

Nom commercial	digitaire	agrostide	pâturin annuel	stellaire moyenne	lupuline	céraiste vulgaire	trèfle blanc	pissenlit	lierre terrestre	renouée	mauve	souchet comestible	plantains	chiendent
MCPA AMINE	–	–	–	4	4	**3***	**3***	**6***	3	3	3	–	**9***	–
MECOPROP, COMPITOX	–	–	–	**8***	**8***	**8***	**8***	**6***	**7***	3	3	–	6	–
mécoprop-P/2,4-D*	–	–	–	**8***	**8***	**7***	**8***	**9***	**2***	**3***	3	–	**9***	–
ORGANO-SOL	–	–	–	–	**6***	–	**6***	–	–	–	–	–	–	–
SARRITOR	–	–	–	–	2	–	7	**7***	–	3	–	4	7	–
VANQUISH	–	–	–	8	6	**8***	**8***	9	8	8	6	–	4	–
Mélanges en cuve d'herbicides de postlevée														
2,4-D* + mécoprop-P*	–	–	–	**8***	**8***	**7***	**8***	**9***	2	3	3	–	**9***	–

* Les cotes **EN GRAS** indiquent que la mauvaise herbe figure sur l'étiquette du produit comme étant une mauvaise herbe que le produit maîtrise ou dont il retarde la croissance.
– Évaluation impossible, faute de données suffisantes.
* Il existe différentes préparations; voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

En Ontario, une interdiction d'utiliser des pesticides à des fins esthétiques est entrée en vigueur le 22 avril 2009. Les dispositions relatives à cette interdiction sont énoncées dans le Règlement de l'Ontario 63/09 pris en application de la *Loi sur les pesticides*. Ces dispositions interdisent la vente et l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques, notamment sur des pelouses ainsi que dans des jardins, des parcs et des cours d'école. L'interdiction d'utiliser les pesticides à des fins esthétiques (pesticides de catégorie 9) prévoit des exceptions pour les usages agricoles et les utilisations sur des terrains de golf, des gazons de nature particulière et des terrains de sport précisés, lorsque certaines conditions sont réunies.

Les données qui suivent relatives aux pesticides comprennent des produits qui renferment des pesticides de catégorie 9, qu'on peut utiliser uniquement en vertu d'une exception prévue par l'Interdiction. Les produits mentionnés dans le présent chapitre comprennent également des produits qui renferment des pesticides de catégorie 11 (les biopesticides) et certains pesticides à risques réduits dont l'utilisation à des fins esthétiques peut être permise pour combattre les mauvaises herbes dans les gazons.

Pour convertir les kg ou L/ha en g ou mL/100 m² —
multiplier par 10 et remplacer les unités du dénominateur par 100 m²
Exemple —
11 kg/ha devient 110 g/100 m² et
28,4 L/ha devient 284 mL/100 m²

Lutte contre les mauvaises herbes dans les gazons

En Ontario, les principales dicotylédones qui infestent les gazons sont le pissenlit, le plantain, la lupuline, le céraiste vulgaire, la stellaire moyenne, la mauve, le lamier, le lierre terrestre et le trèfle blanc. Les principales graminées nuisibles sont la digitaire, le pâturin annuel, le chiendent commun, le dactyle pelotonné et l'agrostide.

Méthodes de lutte culturales

La façon la plus facile, la moins coûteuse et qui requiert le moins d'efforts pour conserver un gazon exempt de mauvaises herbes est de lui appliquer un bon programme de soins qui encourage la croissance vigoureuse du gazon. La plupart des mauvaises herbes ne peuvent rivaliser avec un gazon dense et en bonne santé. Les pratiques qui favorisent une pousse vigoureuse empêchent donc l'établissement des mauvaises herbes. Ces soins comprennent la tonte, la fertilisation, l'irrigation et le drainage, la maîtrise du feutre racinaire, l'évitement du compactage, le choix d'espèces à gazon appropriées et le désherbage mécanique.

La tonte est une pratique avantageuse, car elle stimule le développement des bourgeons et le tallage, ce qui rend le gazon plus épais et plus dense. Couper les graminées les plus couramment utilisées, comme les fétuques, les pâturins et les ray-grass vivaces, à une hauteur de 4–6 cm. Si les graminées sont coupées plus ras, les mauvaises herbes peuvent prendre le dessus.

Éviter de tondre trop ras autour des arbres et des plates-bandes. Ne pas enlever plus du tiers de la surface foliaire lors de la tonte. Des tontes trop fréquentes peuvent réduire les réserves de glucides du gazon et, par conséquent, diminuer sa compétitivité. La tonte sert aussi à éliminer les mauvaises herbes annuelles avant qu'elles ne produisent des graines, réduisant ou prévenant ainsi leur propagation.

Les engrais sont particulièrement importants pour permettre l'établissement d'un gazon épais, dense et vigoureux. L'application régulière et opportune d'engrais peut aider le gazon à rivaliser avec les dicotylédones et les graminées adventices. Une carence en éléments nutritifs augmente la sensibilité du gazon aux infestations de mauvaises herbes et à certaines maladies. Cependant, une trop forte quantité d'engrais amollit et affaiblit le gazon qui devient alors plus sensible aux maladies et inapte à supporter le piétinement.

L'irrigation est particulièrement importante lorsque les précipitations normales ne fournissent pas l'eau nécessaire. Afin de produire un gazon épais et profondément enraciné, arroser chaque semaine en utilisant 2,0–2,5 cm d'eau par application.

Des arrosages fréquents et peu abondants ont un effet contraire sur les racines du gazon. Ils favorisent la germination et la croissance des espèces possédant un système racinaire peu profond comme la digitaire et l'agrostide stolonifère. Une trop forte irrigation favorise la multiplication du souchet comestible et du pâturin annuel. Arroser plus abondamment près des arbres et des haies, car ceux-ci absorbent beaucoup d'eau.

Le drainage est important pour assurer l'établissement d'un système racinaire sain et fonctionnel. Les sols engorgés ne fournissent pas aux racines l'air dont elles ont besoin pour remplir adéquatement leurs fonctions. Il faut donc, au besoin, installer un bon système de drainage.

Le compactage doit être évité si l'on veut prévenir l'invasion par les mauvaises herbes qui prospèrent dans des sols compactés. Le compactage consécutif à une circulation trop intense favorise souvent l'invasion par les renouées et le pâturin annuel. Il est possible d'atténuer le problème en aérant le sol, mais la véritable solution est d'éviter toute circulation trop intense. Il faut immédiatement ressemer les zones endommagées ou poser du gazon en plaques pour empêcher la propagation des mauvaises herbes.

Choisir **l'espèce de gazon** en tenant compte du milieu de croissance et de l'utilisation prévue. Par exemple, les fétuques tolèrent l'ombrage des arbres et ne nécessitent pas beaucoup d'entretien. Les ray-grass vivaces à gazon poussent très rapidement dans les zones nouvellement semées et étouffent les mauvaises herbes en germination. Le pâturin, quoique très lent à s'établir, est très compétitif une fois établi.

Le désherbage mécanique est très efficace si les populations de mauvaises herbes ne sont pas trop importantes. On peut enlever les mauvaises herbes à la main, avec un couteau ou à l'aide d'une canne à désherber avec encoche en « V ». Il existe sur le marché de nombreux outils non sélectifs qui utilisent la vapeur, l'eau chaude, l'eau surchauffée, des brûleurs au propane, etc. pour lutter contre les mauvaises herbes. Peu de recherches ont été menées sur le degré de maîtrise des mauvaises herbes atteint à l'aide de ces nouveaux outils non sélectifs. Il est conseillé de faire un essai sur une petite superficie pour déterminer leur efficacité. L'opérateur antiparasitaire doit prendre les précautions de sécurité nécessaires.

Désherbage chimique

Lorsque les populations sont très importantes, le désherbage mécanique est souvent le moyen le plus facile, le plus efficace et le moins coûteux de lutter contre les mauvaises herbes annuelles et vivaces.

Nouveau gazon

Après le semis d'un gazon, bien des mauvaises herbes annuelles peuvent lever avant les graines de gazon. Si ces mauvaises herbes ne sont pas éliminées, elles ombrageront les espèces à gazon et finiront par les étouffer. Un passage de tondeuse dont la lame est réglée à 6–8 cm de haut décapite la plupart de ces espèces. Si elles sont extrêmement denses, on peut faire un traitement au 2,4-D à la moitié de la concentration habituelle (0,4–0,6 kg dans 800 L d'eau/ha) ou au mécoprop-P (0,4–0,6 kg dans 400 L d'eau/ha), mais le gazon doit être levé depuis au moins 4 semaines.

Gazon établi

Le traitement au 2,4-D est plus efficace au printemps ou en septembre, quand les mauvaises herbes poussent vigoureusement. L'herbicide détruit habituellement une partie du trèfle. Les mauvaises herbes non détruites par le 2,4-D peuvent l'être par le mécoprop ou le dicamba ou par un mélange constitué de l'un ou l'autre de ces deux herbicides et de 2,4-D. Le mécoprop-P et le dicamba se vendent également en mélange avec le 2,4-D. Voir le tableau 18–2, *Classement des espèces ligneuses selon leur sensibilité aux pulvérisations foliaires de mélanges et de produits herbicides,* p. 471, pour de l'information sur la réaction des mauvaises herbes courantes aux différents herbicides. Il importe de bien mouiller le feuillage des mauvaises herbes.

NE PAS utiliser de mélanges renfermant du dicamba à proximité d'arbustes ou de plantes ornementales sensibles, à des doses dépassant 0,425 kg de m.a./ha. Les mélanges commerciaux de dicamba et de 2,4-D sont efficaces contre une large gamme de mauvaises herbes qui se trouvent dans les gazons, y compris la renouée des oiseaux contre laquelle la plupart des autres herbicides sélectifs sont inefficaces excepté lorsqu'elle est très jeune.

Anti-dicotylédones

Le 2,4-D maîtrise de nombreuses dicotylédones, y compris le pissenlit, les plantains, la bourse-à-pasteur, la renouée et la vesce.

Le mécoprop vient à bout de nombreuses mauvaises herbes tolérant le 2,4-D et le MCPA, comme la stellaire moyenne, les trèfles, le lierre terrestre et la lupuline et est en général plus sûr que le 2,4-D sur l'agrostide.

Le dicamba maîtrise les dicotylédones, y compris les espèces tolérant le 2,4-D comme la stellaire moyenne, les trèfles et les plantules de renouée, mais n'est pas réellement efficace contre le plantain.

Le MCPA maîtrise le pissenlit, les plantains et la bourse-à-pasteur. Les mauvaises herbes tolérantes au MCPA comprennent la stellaire moyenne, les trèfles et la lupuline. Des mélanges de deux et trois de ces herbicides permettent de combattre un plus large éventail de mauvaises herbes que l'un ou l'autre de ces herbicides utilisé seul.

Anti-graminées

On peut appliquer BETASAN, DIMENSION et des produits à base de farine de gluten de maïs avant la levée de la digitaire au printemps, et ACCLAIM SUPER ainsi que DIMENSION après sa levée. Les produits à base de farine de gluten de maïs peuvent aussi être appliqués à l'automne.

Moment des traitements

Préparation du terrain et traitements de présemis

Les traitements de présemis sont appliqués avant les semis ou la plantation. Voir également *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis : Présemis — Préparation du terrain avant toute culture,* p. 109, pour des détails sur les produits et les taux d'application et des remarques.

Prélevée (PRÉ)

Des précipitations de l'ordre de 15–20 mm en l'espace de 7–10 jours après l'application sont nécessaires à l'activation des traitements de prélevée. Ces traitements empêchent la levée de nombreuses mauvaises herbes sans pour autant affecter la vigueur du gazon. Appliquer immédiatement après les semis ou au moins avant la levée du gazon.

Postlevée (POST)

Les herbicides sont appliqués après la germination des graines de gazon. Lorsqu'ils sont appliqués selon le mode d'emploi, ils peuvent détruire les mauvaises herbes sans causer de dommages au gazon. Il importe d'appliquer les herbicides au moment où les mauvaises herbes sont les plus sensibles. Les petites mauvaises herbes sont généralement plus faciles à détruire, mais une surface foliaire suffisante est nécessaire à l'interception de la quantité d'herbicide requise.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
GAZONS			
Herbicide de présemis			
Appliquer dans 200–300 L d'eau/ha (80–120 L/ac).			
glyphosate (360 g/L)*	0,75–12 L/ha	0,3–4,8 L/ac	· Le glyphosate est un herbicide non sélectif; **le gazon mis en contact avec ce produit mourra.**
ou glyphosate (480 g/L)*	0,56–9 L/ha	0,22–3,6 L/ac	· Contre les mauvaises herbes en croissance active, à l'automne ou au printemps avant les semis (sous peine de faire mourir le gazon).
ou glyphosate (500 g/L)*	0,54–8,64 L/ha	0,22–3,5 L/ac	· Allouer 5–7 jours pour la diffusion du produit dans les plantes avant de travailler le sol lorsque les conditions sont bonnes. Si du temps frais suit le traitement, prolonger le délai alloué à la diffusion du produit avant de déranger les mauvaises herbes.
ou glyphosate (540 g/L)*	0,67–8 L/ha	0,27–3,2 L/ac	· Traitement efficace **UNIQUEMENT** contre les mauvaises herbes levées au moment du traitement. D'autres mesures de lutte s'imposent pour maîtriser les mauvaises herbes qui lèvent par la suite.
glyphosate	*0,27–4,32 kg/ha*		· Pour une maîtrise complète, il peut être nécessaire de répéter le traitement sur la repousse.
			· Pour des détails sur les doses et les notes relatives à la maîtrise des mauvaises herbes annuelles et vivaces, voir le tableau 6–3, *Remarques particulières sur les mauvaises herbes combattues et les doses associées à diverses concentrations de glyphosate,* p. 108.
Anti-graminées de prélevée			
Appliquer dans 800–1000 L d'eau/ha (320–400 L/ac), à moins d'indication contraire.			
BETASAN (480 g/L)	23–30 L/ha	9,2–12 L/ac	· PRÉ — Appliquer avant la sortie de la digitaire, en début de printemps ou à l'automne sur un gazon établi.
ou BETASAN (GR) (12,5 Gr)	125 kg/ha	50 kg/ac	· Utiliser la dose inférieure contre la digitaire et la dose supérieure contre le pâturin annuel.
bensulide	*11–14,4 kg/ha*		· **NE PAS** ressemer la zone traitée avant un an.
			· **NE PAS** épandre de mousse de sphaigne sur le gazon avant le traitement.
			· **N'utiliser QUE sur des sols minéraux.**
DACTHAL W-75 (75 WP)	15,5 kg/ha	6,2 kg/ac	· PRÉ — Appliquer tôt au printemps, avant la germination des graines de mauvaises herbes.
chlorthal-diméthyle	*11,625 kg/ha*		· Appliquer dans 450–1100 L d'eau/ha (180–440 L/ac).
			· **NE PAS** appliquer sur les agrostides Cohansey et Toronto.
			· **NE PAS** ressemer dans les 60 jours suivant le traitement.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario*, p. 37, pour connaître les préparations offertes. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
DIMENSION (124 g/L) *dithiopyr*	3,5 L/ha *0,42 kg/ha*	1,4 L/ac	· PRÉ — Appliquer sur un gazon établi avant que la digitaire lève. · Voir plus loin les remarques relatives au traitement en POST. · Appliquer dans 200–800 L d'eau/ha (80–320 L/ac). · Attendre que le gazon se soit remis de son aération ou de tout autre stress avant de faire le traitement. · **NE PAS** appliquer sur les verts durant la première année d'établissement. · Consulter l'étiquette pour connaître les cultivars sensibles, notamment les agrostides 'Colonial'. · **NE PAS** irriguer dans les 2 heures du traitement. · **NE PAS** ressemer dans les 3 mois qui suivent le traitement. · Possibilité de mélange en cuve avec KILLEX ou d'autres anti-dicotylédones, **SAUF** pour les applications sur les verts des terrains de golf.
Inhibiteurs de la germination des graines de digitaire astringente et de pissenlit			
TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE NUTRITE, INHIBITEUR DE GERMINATION DES GRAINES DE DIGITAIRE SANGUINE (à 100 % de farine de gluten de maïs) *farine de gluten de maïs*	980 kg/ha **ou** 9,8 kg/100 m^2	392 kg/ac **ou** 20 lb/1000 pi^2	· Peut inhiber la germination des graines de pissenlit, de trèfle blanc et de digitaire astringente si conjugué à un bon programme d'entretien des gazons. · Sans effet contre les plants de pissenlit, de trèfle blanc et de digitaire astringente déjà levés ou établis au moment du traitement. · PRÉ — Appliquer deux fois par année sur un gazon établi : une fois au début du printemps et une fois à la fin de l'été ou au début de l'automne dans les terrains de sport, les parcs, les terrains de golf et les gazonnières. · Utiliser un épandeur rotatif ou un petit épandeur manuel. · Printemps : Appliquer 2 semaines avant la germination des graines de digitaire sanguine. · Fin d'été ou début d'automne : Appliquer une fois écartés les risques de stress dû à la chaleur. · Appliquer sur un gazon à maturité lorsqu'il est composé surtout de ray-grass vivace établi ou que le pâturin des prés est l'espèce dominante. · **NE PAS** appliquer sur un gazon nouvellement semé; attendre après la première tonte. · **NE PAS** traiter si le temps est venteux. · **NE PAS** appliquer au printemps s'il doit y avoir un sursemis ou un ressemis au printemps. · **NE PAS** appliquer à l'automne s'il doit y avoir un sursemis ou un ressemis à l'automne. · **NE PAS** appliquer si l'on est allergique au maïs.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario*, p. 37, pour connaître les préparations offertes. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) ***matière active***	**PRODUIT/HA** ***matière active/ha***	**PRODUIT/AC**	**PRÉCAUTIONS** **Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE TURFMAIZE, INHIBITEUR DE GERMINATION DES GRAINES DE MAUVAISES HERBES (à 98 % de farine de gluten de maïs) *farine de gluten de maïs*	970 kg/ha **ou** 9,7 kg/100 m^2	388 kg/ac **ou** 20 lb/1000 pi^2	· Ce produit peut inhiber la germination des graines de pissenlit et de digitaire astringente si conjugué à un bon programme d'entretien des gazons. · Sans effet contre les pissenlits et digitaires astringentes déjà levés ou établis au moment du traitement. · Appliquer en PRÉ sur le pâturin des prés deux fois par année : Une fois au début du printemps et une fois à la fin de l'été ou au début de l'automne. · Utiliser un épandeur rotatif ou un petit épandeur manuel. · Printemps : Appliquer sur du pâturin des prés établi au début du printemps avant la germination des graines de digitaire astringente et de pissenlit. · Fin d'été-début d'automne : Appliquer sur du pâturin des prés établis vers la fin de l'été ou le début de l'automne une fois écartés les risques de stress dû à la chaleur. · Appliquer quand le sol est humide et que de la pluie est prévue dans les deux jours qui suivent. · S'il ne pleut pas dans les 2 jours, irriguer. · Trop d'humidité au moment du traitement peut réduire l'efficacité du traitement. · **NE PAS** appliquer sur un gazon nouvellement semé; attendre après la première tonte. · **NE PAS** appliquer au printemps s'il doit y avoir un sursemis ou un ressemis au printemps. · **NE PAS** appliquer à l'automne s'il doit y avoir un sursemis ou un ressemis à l'automne. · **NE PAS** appliquer si l'on est allergique au maïs.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario*, p. 37, pour connaître les préparations offertes. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-dicotylédones radiculaires			
CALLISTO 480SC (480 g/L) *mésotrione*	0,30 L/ha *0,144 kg/ha*	0,12 L/ac	· Appliquer CALLISTO avant la levée des mauvaises herbes dans le gazon en plaques établi **OU** avant ou après le semis et avant la levée des mauvaises herbes. Les espèces et cultivars de gazon de saison froide n'ont pas tous la même tolérance aux herbicides, y compris à CALLISTO. Comme ce ne sont pas tous les cultivars de gazons qui ont été testés quant à leur tolérance à CALLISTO, limiter la première utilisation de ce produit à une petite parcelle de chaque cultivar ou mélange pour en confirmer la tolérance avant de faire des traitements de pleine surface. En outre, consulter le fournisseur de semences pour en savoir davantage sur la tolérance de cultivars particuliers de gazons de saison froide à l'herbicide CALLISTO. **NE PAS** appliquer sur l'agrostide stolonifère. · Appliquer dans 250 L d'eau/ha. · Traiter dans les jours entourant la germination des graines de mauvaises herbes. Pour une efficacité optimale, appliquer au moment du semis du gazon. Pour un maximum de résultats, appliquer sur des mauvaises herbes jeunes et en pleine croissance. Éviter de pulvériser sur du gazon qui vient de germer. L'efficacité sera réduite si l'humidité du sol n'est pas adéquate ou si les mauvaises herbes sont à maturité. · CALLISTO peut réduire la densité des semis de fétuque à feuilles fines. CALLISTO peut être utilisé avec des mélanges de semences à gazon qui contiennent moins de 20 % en poids de fétuque à feuilles rudes ou de fétuque à feuilles fines. · Appliquer uniquement à l'aide de matériel d'application terrestre (rampe). · **NE PAS** appliquer manuellement. · **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
ETHO SC (480 g/L) *éthofumésate*	2,3 L/ha *1,1 kg/ha*	0,9 L/ac	· Appliquer en PRÉ avant les semis. · Un deuxième traitement 6 semaines après les semis peut être nécessaire pour maîtriser le pâturin annuel. · L'efficacité est réduite sur les sols qui renferment une plus grande quantité de matière organique et sur les sols de texture fine. · Faire l'essai d'ETHO SC sur de petites surfaces pour chaque espèce de gazon pour définir la tolérance au produit avant de traiter tout le gazon. · Appliquer 110-560 L/ha

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario*, p. 37, pour connaître les préparations offertes. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées de postlevée			
Appliquer dans 400–800 L/ha (160–320 L/ac) d'eau.			
ACCLAIM SUPER EC (80,5 g/L) *fénoxaprop-p-éthyl*	1,14 L/ha *0,092 kg/ha*	0,46 L/ac	· POST — Combat la digitaire entre le stade 1–4 feuilles et de multiples talles. · Un bon recouvrement est indispensable pour maîtriser les mauvaises herbes possédant davantage de talles ou les graminées en phase reproductive. · Un deuxième traitement peut être nécessaire 21 jours après le premier, sur les gazons établis composés d'une seule espèce. · **NE PAS** pulvériser sur l'agrostide ni sur un jeune gazon de pâturin des prés. · **NE PAS** mélanger en cuve avec un autre herbicide ou produit antiparasitaire. · **NE PAS** pulvériser un herbicide anti-dicotylédones dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent une pulvérisation d'ACCLAIM SUPER. · **NE PAS** traiter pendant une période de sécheresse. · **NE PAS** tondre le gazon dans les 4 jours qui précèdent ou qui suivent le traitement. · **NE PAS** irriguer dans les 3 heures qui suivent le traitement.
DIMENSION (124 g/L) *dithiopyr*	3,5–4,5 L/ha *0,43–0,56 kg/ha*	1,4–1,8 L/ac	· POST— Appliquer sur un gazon établi lorsque la digitaire atteint le stade 1–3 feuilles, avant le tallage. · **NE PAS** appliquer passé le stade 3 feuilles. Voir plus haut les remarques sur le traitement en PRÉ. · Utiliser la dose supérieure contre des plants plus hauts ou contre les fortes infestations. · Appliquer dans 200–800 L d'eau/ha (80–320 L/ac). · Attendre que le gazon se soit remis de son aération ou de tout autre stress avant de faire le traitement. · **NE PAS** appliquer sur les verts durant la première année d'établissement. · Consulter l'étiquette pour connaître les cultivars sensibles, notamment les agrostides 'Colonial'. · **NE PAS** irriguer dans les 2 heures du traitement. · **NE PAS** ressemer dans les 3 mois qui suivent le traitement. · Peut être mélangé en cuve avec KILLEX ou un autre anti-dicotylédones **SAUF** si le traitement est destiné aux verts.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario*, p. 37, pour connaître les préparations offertes. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-dicotylédones de postlevée			
Appliquer dans 200–400 L d'eau/ha (80–160 L/ac). Éviter le contact avec les plantes ornementales et les fleurs. Éviter de traiter par temps chaud et sec. **NE PAS** arroser, ratisser, ni tondre moins de 24 heures après le traitement. **NE PAS** traiter un gazon fraîchement semé tant qu'il n'a pas été tondu deux fois.			
2,4-D (470 g/L)* **ou** 2,4-D (564 g/L)* **ou** 2,4-D (660 g/L)* *2,4-D**	2,25 L/ha 2,7 L/ha 1,28–2,35 L/ha *0,8–1,5 kg/ha*	0,9 L/ac 1,08–1 L/ac 0,51–0,94 L/ac	· Combat de nombreuses dicotylédones, dont pissenlit, chénopode blanc, moutardes, sisymbres et vélars, lépidies, amarantes, plantains, bourse-à-pasteur, renouées et vesce. · Risque d'endommager l'agrostide. · Si on utilise ce produit sur l'agrostide, réduire la dose à 0,28 kg de matière active/ha. L'agrostide risque de jaunir.
2,4-D/dicamba/mécoprop-P (308 g/L)* *2,4-D/dicamba/mécoprop-P**	5,5 L/ha *1,7 kg/ha*	2,2 L/ac	· Combat des mauvaises herbes tolérant le 2,4-D et le MCPA telles que stellaire moyenne, céraiste vulgaire, trèfles, lierre terrestre et lupuline ainsi que bon nombre de dicotylédones, telles que pissenlit, chénopode blanc, moutardes, sisymbres et vélars, lépidies, amarantes, plantains, bourse-à-pasteur, renouées et vesces. · Dans l'agrostide tondu de près (p. ex., verts de golf), n'employer que la moitié de la dose seulement (30 mL/100 m²). · L'agrostide peut jaunir temporairement, mais reprend sa couleur une semaine après l'application. · Voir les remarques relatives à VANQUISH, p. 453.
2,4-D (470 g/L)* **ou** 2,4-D (564 g/L)* **ou** 2,4-D (660 g/L)* + MECOPROP (150 g/L) *2,4-D** *+ mécoprop-P*	1,81–2,34 L/ha 1,51–1,95 L/ha 1,29–1,67 L/ha 5,67–7,34 L/ha *0,85–1,1 kg/ha* *0,85–1,1 kg/ha*	0,72–0,93 L/ac 0,6–0,78 L/ac 0,52–0,67 L/ac 2,27–2,93 L/ac	· Peut être combiné à VANQUISH (0,21 L/ha [0,08 L/ac]) pour lutter contre les plantules de renouée. · Risque d'endommager l'agrostide. · Dans les gazons nouvellement établis d'au moins 4 semaines, utiliser le 2,4-D à la moitié de la concentration habituelle (0,4–0,6 kg dans 800 L d'eau/ha) ou le mécoprop-P (0,4–0,6 kg dans 400 L d'eau/ha) contre les annuelles.
BASAGRAN (480 g/L) + ASSIST *bentazone* *+ concentré d'huile*	1,75 L/ha 2 L/ha *0,84 kg/ha* *2 L/ha*	0,7 L/ac 0,8 L/ac	· **NE PAS** tondre le gazon dans les 3–5 jours qui précèdent ou qui suivent le traitement. · **NE PAS** traiter un gazon nouvellement semé tant qu'il n'est pas bien établi. · **NE PAS** appliquer plus de 2 fois par année. · Détruit la partie aérienne du souchet comestible. Appliquer quand le souchet est jeune et en croissance active. Au besoin, faire 2 applications à 10–14 jours d'intervalle.
CALLISTO 480SC (480 g/L) + AGRAL 90 *mésotrione* *+ surfactant non ionique*	0,21 L/ha 2 L/1 000 L *0,1 kg/ha* *0,2 % v/v*	0,084 L/ac	· Attendre que le gazon fraîchement germé ait été tondu deux fois ou encore attendre 4 semaines après la levée (selon le plus long de ces délais) avant d'effectuer un traitement en postlevée. · Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre (rampe). · Appliquer dans 250 L d'eau/ha. · **NE PAS** appliquer manuellement. · **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario*, p. 37, pour connaître les préparations offertes. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	**PRODUIT/HA** *matière active/ha*	**PRODUIT/AC**	**PRÉCAUTIONS** **Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
COMPITOX (150 g/L) **ou** MECOPROP (150 g/L) *mécoprop-P*	5,5–8,5 L/ha *0,83–1,28 kg/ha*	2,2–3,4 L/ac	· Combat les mauvaises herbes tolérant le 2,4-D et le MCPA telles que stellaire moyenne, céraiste vulgaire, trèfles, lierre terrestre et lupuline, ainsi que de nombreuses dicotylédones. · Peut être appliqué sur l'agrostide. · Appliquer avant la floraison du pissenlit. · Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour venir à bout du pissenlit et de la lupuline.
FIESTA (4,43 %) *fer (FeHEDTA)*	0,04 L/0,96 L d'eau **ou** 1 L/24 L d'eau *4,43 %*	1 L de produit traitera 62,5–125 m^2 (672,5–1345 pi^2)	· Appliquer la solution mélangée à une dose de 200–400 mL/m^2. Utiliser la dose la plus faible (200 mL/m^2) sur les petites mauvaises herbes; utiliser la dose la plus élevée (400 mL/m^2) sur les mauvaises herbes plus grandes. · Un recouvrement uniforme est important sur les vivaces tenaces comme le trèfle. · Répéter le traitement une fois au moins quatre semaines après le premier traitement, au besoin. · **NE PAS** appliquer sur de l'herbe desséchée. S'assurer que la pelouse est adéquatement arrosée avant l'application. · **NE PAS** appliquer quand les températures diurnes dépassent 30 °C. · **NE PAS** pulvériser sur l'agrostide. · Appliquer **UNIQUEMENT** sur du gazon établi. **NE PAS** appliquer sur des endroits récemment semés ou sur du gazon créé par des semis de moins d'un an. · **NE PAS** traiter si de la pluie est prévue dans les 3 heures qui suivent. **NE PAS** arroser dans les 3 heures suivant l'application. · **NE PAS** appliquer plus de 2 fois par année.
IPCO PREMIUM 2-WAY XP POUR PELOUSES ([1:1] 400 g/L) *mécoprop-P/2,4-D*	5 L/ha *2 kg/ha*	2 L/ac	· Peut être combiné à VANQUISH (0,21 L/ha [0,08 L/ac]) pour lutter contre les plantules de renouée. · Risque d'endommager l'agrostide. · Dans les gazons nouvellement établis d'au moins 4 semaines, utiliser le 2,4-D à la moitié de la concentration habituelle (0,4–0,6 kg dans 800 L d'eau/ha) ou le mécoprop-P (0,4–0,6 kg dans 400 L d'eau/ha) contre les annuelles. · **NE PAS** dépasser 2 applications par an.
MCPA AMINE (500 g/L)* *MCPA**	1–2,5 L/ha *0,5–1,25 kg/ha*	0,04–1 L/ac	· Combat prêle des champs, pissenlit, chénopode blanc, moutardes, sisymbres et vélars, plantains, bourse-à-pasteur et carotte sauvage. · Éviter d'appliquer sur l'agrostide. Si cela est vraiment nécessaire, n'employer que 0,28 kg/ha seulement. L'agrostide risque de jaunir. · **NE PAS** dépasser 2 applications par an. · L'efficacité contre le pissenlit et le plantain se trouve réduite par temps chaud et sec.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario*, p. 37, pour connaître les préparations offertes. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
MECOTURF PLUS 2,4-D ([1:1] 400 g/L) *mécoprop-P/2,4-D*	4,25–5,5 L/ha *1,7–2,2 kg/ha*	1,7–2,2 L/ac	· Peut être combiné à VANQUISH (0,21 L/ha [0,08 L/ac]) pour lutter contre les plantules de renouée. · Risque d'endommager l'agrostide. · Dans les gazons nouvellement établis d'au moins 4 semaines, utiliser le 2,4-D à la moitié de la concentration habituelle (0,4–0,6 kg dans 800 L d'eau/ha) ou le mécoprop-P (0,4–0,6 kg dans 400 L d'eau/ha) contre les annuelles.
MUNGER VINAIGRE HORTICOLE PLUS *acide citrique*	1 L de produit dans 3 L d'eau *20 %*		· Les traitements effectués sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance, au printemps et au début de l'été, assurent les meilleurs résultats. · L'efficacité dépend de plusieurs facteurs, notamment la taille et le stade de développement des mauvaises herbes au moment du traitement. · Appliquer une journée essentiellement ensoleillée où les températures sont égales ou supérieures à 21 °C (70 °F). · Un seul traitement peut maîtriser complètement les mauvaises herbes annuelles de petite taille. Utiliser 1 L de produit dans 3 L d'eau lorsque les mauvaises herbes sont petites (3–5 feuilles) et en croissance active. Les grandes mauvaises herbes établies qui ne sont pas desséchées complètement après un seul traitement nécessiteront un traitement supplémentaire. Utiliser 1 L de produit dans 2,25 L d'eau pour combattre les grandes mauvaises herbes annuelles et détruire les parties aériennes des mauvaises herbes vivaces. · Un recouvrement complet de la végétation non voulue est nécessaire à l'efficacité du traitement. Seule la végétation qui entre en contact avec le produit sera affectée. · De la pluie dans l'heure qui suit le traitement en réduira l'efficacité. · Éviter de pulvériser la solution sur des fruits, des légumes et des plants à conserver.
ORGANO-SOL + surfactant concentré d'huile XA **ou** concentré kornoil **ou** huile assist *acide citrique* *acide lactique* *+ surfactant*	**Traitement de pleine surface** 25 % d'ORGANO-SOL : 3 % de surfactant : 72 % d'eau ou 25 L : 3 L : 72 L **Traitement localisé** 50% d'ORGANO-SOL : 3 % de surfactant : 47% d'eau ou 50 L : 3 L : 47 L *19,71 g/L* *17,69 g/L*		· **NE PAS** appliquer sur les pelouses nouvellement semées, sous peine de les endommager gravement. · L'application peut débuter en mai ou plus tard. Pour une maîtrise partielle continue des mauvaises herbes, répéter l'application tous les 14 jours pour un total d'au moins 5 applications par saison de croissance. · Le gazon peut présenter des signes de chlorose après l'application, mais, normalement, il est rétabli après 3 semaines. · **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques par le lavage du matériel ou l'élimination des déchets. · **NE PAS** appliquer par aéronef. · Éviter de pulvériser la solution sur des fruits, des légumes et des plants à conserver.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario*, p. 37, pour connaître les préparations offertes. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	**PRODUIT/HA** *matière active/ha*	**PRODUIT/AC**	**PRÉCAUTIONS** **Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
SARRITOR *Sclerotinia minor (souche IMI 344141)*	40–60 g/m^2		· Maîtrise partiellement pissenlit et autres dicotylédones. · Traiter quand les maxima sont de 18–24 °C le jour et que de la pluie est prévue dans les 12 heures qui suivent le traitement. · Augmenter la dose quand les conditions environnementales sont sous-optimales ou que la pression exercée par les pissenlits est forte. · **NE PAS** tondre dans les 3 jours qui suivent le traitement. · **NE PAS** laisser le produit entrer en contact avec des espèces non ciblées à préserver, sous peine de dommages graves.
VANQUISH (480 g/L) **ou** VMD 480 (480 g/L) *dicamba*	0,28–1,25 L/ha *0,13–0,6 kg/ha*	0,11–0,50 L/ac	· **NE PAS** pulvériser sur l'agrostide. · **NE PAS** appliquer près des plantes vivaces à racines peu profondes qui risquent d'absorber le produit et d'en souffrir. · Combat les dicotylédones, y compris les mauvaises herbes tolérant le 2,4-D comme la stellaire moyenne, le céraiste vulgaire, les trèfles et les plantules de renouée, mais ne maîtrise pas convenablement les plantains. · Des mélanges préparés de VANQUISH et de 2,4-D sont efficaces contre une vaste gamme d'espèces envahissant les gazons, dont la renouée, contre lesquelles la plupart des herbicides sont sans effet, sauf lorsque les mauvaises herbes sont très jeunes. · **NE PAS** utiliser de mélanges renfermant du VANQUISH à proximité d'arbustes ou de plantes ornementales sensibles, à des doses dépassant 0,425 kg de m.a./ha. · **NE PAS** tondre le gazon le lendemain du traitement.
Remise en état			
Avant de remettre en état le gazon, le tondre et ratisser soigneusement tous les déchets végétaux.			
glyphosate (360 g/L)* **ou** glyphosate (480 g/L)* **ou** glyphosate (500 g/L)* **ou** glyphosate (540 g/L)* *glyphosate*	2,5–12 L/ha 1,8–9 L/ha 3,4–5 L/ha 1,67–8 L/ha *0,86–4,3 kg/ha*	1–4,8 L/ac 0,72–3,6 L/ac 1,36–2 L/ac 0,67–3,2 L/ac	· Appliquer dans 100–300 L d'eau/ha (40–120 L/ac) après avoir omis au moins une tonte régulière. · Idéalement, attendre au moins 7 jours avant de travailler le sol pour permettre au produit d'atteindre les parties souterraines des plantes. · On peut ressemer directement sur la végétation morte (sans travail du sol préalable).

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario*, p. 37, pour connaître les préparations offertes. Ce ne sont pas toutes les préparations qui sont homologuées pour les gazons. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.